

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

25 AOUT 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : IAMNL 481/14
Nos réf. : 2014-001155
Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER
Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc Roussillon
Service Nature -Division Police des eaux Littorales

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Projet de réaménagement du quartier des Cabanes et du Port de Pérols
déposé par Commune de Pérols.**

Par courrier reçu le **24/06/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier « Projet de réaménagement du quartier des Cabanes et du Port de Pérols » déposé par Commune de Pérols.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND